

12 livres. Qui aurait pu deviner en cet enfant si plein de vie et d'entrain, le contrôleur, dont le flegme imperturbable devait un jour étonner ses contemporains ?

Pourvu, à l'âge de 21 ans, d'une charge de conseiller-clerc au Parlement, l'abbé Terray se fit remarquer par son âpreté au travail, et vécut, jusqu'à 40 ans, d'une vie presque austère.

En grande faveur auprès de la marquise de Pompadour, il prit la plus grande part à l'expulsion des Jésuites. D'heureuses opérations sur les blés éveillèrent d'abord l'attention sur ses habiletés financières, et l'amitié du chancelier Maupeou lui valut peu après, en 1769, la charge de contrôleur-général. En l'état désastreux où se trouvaient alors les finances du royaume, le trésor vivait d'expédients. L'abbé Terray, autant que la chose était possible, essaya *per fas et nefas* de rétablir un peu d'ordre. Mais ses malheureux expédients ne parvinrent pas à équilibrer les recettes et les dépenses, dont l'excédant était encore de plus de vingt-cinq millions et demi en 1774. Il fut exilé. Le peuple se réjouit de sa destitution, et brûla son effigie. Terray s'en consola, en jouissant de la fortune énorme, qu'il s'était ménagée. Il mourut à Paris, le 18 février 1778.

*Pierre-Marie* remportait presque les mêmes succès. Mais, doué d'un tempérament plus calme, il ne méritait aucune punition grave. Nos registres, du moins, n'en ont pas conservé le souvenir. En mars 1731, à la mort de son frère François, il reçut un complet de drap noir garni de boutons d'argent, estimé 82 livres 5 sols. Il fut un des premiers

---

janvier, avril, juillet 1735. Il passait les examens en droit français le 9 décembre 1735, et était reçu conseiller clerc au Parlement de Paris en 1736. (*Reg. inscript.*, vol. 31, p. 489. — *Reg. examens* v. 84, p. 59. — *Reg. lettres testimoniales*, vol. 91, p. 58).